

CONSEIL MUNICIPAL du 20 JANVIER 2015, à 20 H

Etaient présents : Michel BOUINET, Jean-Louis TEULET, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Dominique BARTHE, Franck COULAUD, Jocelyne GARRIGUE, Cyril LOSTE, Maryse MAXIME, Sophie ROCHER.

Absent Excusé : Cyrill LAPORTE, mandat donné à Michel BOUINET

Approbation du procès verbal de la séance du 18 décembre 2014, qui ne soulève aucune observation.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES:

D2015/01 Approbation du projet d'extension du cimetière du Calou avec création d'un site cinéraire, suivant ainsi le plan d'ensemble présenté par l'Agence Technique Départementale. Coût estimé 40 000 € HT avec un financement du Département à hauteur de 30%.

ADOPTION UNANIME

D2015/02 Mandat donné à Monsieur le Maire pour signer le contrat d'assurance 2015 relatif à la protection sociale du personnel avec la CNP.

ADOPTION UNANIME

D2015/03 Mandat donné à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition des services de la commune de JOURNIAC, pour l'entretien de la voirie intercommunale avec la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

ADOPTION UNANIME

D2015/04 Approbation du projet de rénovation du Monument aux Morts sur la base d'un coût HT de 1 850 €, avec un financement du Ministère de la Défense à hauteur de 20%.

ADOPTION UNANIME

D2015/05 Prise en compte de réduction et annulation de factures d'eau sur l'année 2014, suivant ainsi l'avis de la Commission Communale de l'Eau.

ADOPTION UNANIME

D2015/06 Mandat donné à Monsieur le Maire pour renouveler la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail pour l'année 2015, auprès de Centre de Gestion de la Dordogne.

ADOPTION UNANIME

D2015/07 Institution d'un droit de préemption dans le Bourg qui concerne la parcelle E591, d'une contenance de 383 m².

ADOPTION UNANIME

D2015/08 Institution d'un droit de préemption dans le Bourg qui concerne la parcelle E730, d'une contenance de 5398 m².

ADOPTION UNANIME

D2015/09 Octroi d'une subvention pour l'année 2015 à la SPA, relative à la convention fourrière, montant 265,85 €.

ADOPTION UNANIME

AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A VOTE

- **Urbanisme** : Dorénavant les permis de construire ont une durée de validité de trois ans au lieu de deux (par décret ministériel du 29 décembre 2014).
- **Salle polyvalente** : Une réflexion sera engagée par rapport à l'isolation de l'entrée et du hall de la salle polyvalente.
- **Muret école** : Une barrière de protection est maintenant positionnée sécurisant ce lieu par rapport au terrain de sports en contrebas.
- **Ecole** : D'ici la fin janvier une réunion se tiendra au Bugue avec les services de l'Education Nationale, directrices d'école, Maires des communes de CAMPAGNE, LE BUGUE, JOURNIAC et MAUZENS MIREMONT par rapport à la mise en place d'un RPI et du contexte de restructuration du tissu scolaire. Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé dans sa séance du 18 décembre 2014 (D2014/52).
- **Lecture** d'un courrier de M. et Mme LASSERRE-CUSSIGH adressé à l'ensemble du Conseil Municipal par rapport à des questionnements relatifs à leur propriété du Martoulet. Monsieur le Maire leur apportera les réponses appropriées.
- **Le planning** pour les permanences de bureau les 22 et 29 mars 2015, élections départementales et validé par l'ensemble des conseiller municipaux.

Fin de séance : 22h30

Le Maire
Michel BOUYNET

